

## **Appel à candidatures au poste de directeur ou de directrice de la MSH de Bordeaux**

### **Contexte**

Créée sous statut associatif en 1978, la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine est, après la fondation MSH Paris, la plus ancienne MSH de France ; elle a entamé une mutation et est devenue une UAR temporaire le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le CNRS et l'Université Bordeaux Montaigne en sont les tutelles principales, et l'Université de Bordeaux la tutelle secondaire. Ce processus de mutation doit se poursuivre avec la création d'une UAR pérenne le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Appuyée sur le projet scientifique rédigé par Ricardo Etxepare (Université Bordeaux Montaigne), en collaboration avec Sébastien-Yves Laurent (Université de Bordeaux) et présenté en annexe de cet appel, cette structure renouvelée doit désormais prendre toute sa place au sein du réseau des 22 MSH de France, et développer ses missions.

Conformément aux orientations partagées par l'ensemble des MSH du Réseau, les missions de la MSH de Bordeaux seront, en accord avec les tutelles, les suivantes :

- l'incubation et la promotion de projets émergents de nature interdisciplinaire ;
- le déploiement de services de haut niveau à destination des chercheurs et des laboratoires ;
- la diffusion et la valorisation des travaux des équipes associées au sein de la MSH ;
- la contribution à l'animation scientifique de la recherche en SHS sur le site régional ; le développement des échanges entre les MSH ;
- la capacité à faire émerger de nouvelles thématiques ;
- la gestion logistique, administrative et financière des locaux qui lui sont affectés, des activités qu'elle accueille et des services mutualisés qu'elle abrite ;
- la mise à disposition d'un centre de ressources documentaires qui intègre fortement les humanités numériques.
- l'inscription dans la dynamique de la science ouverte et dans la construction des infrastructures et TGIR nationales

### **Missions du directeur ou de la directrice de la MSH**

Le nouveau statut de la MSH et la création d'une UAR nécessitent que la direction soit renouvelée, au 1<sup>er</sup> janvier 2022. La nouvelle directrice ou le nouveau directeur aura pour mission :

- la mise en œuvre du projet scientifique tel qu'il est joint à cet appel à candidature, en concertation avec son Conseil Scientifique ;
- l'insertion de la MSH dans le cadre général des activités du réseau des Maisons des Sciences de l'Homme (RNMSHS) ;
- la gestion de la relation avec les trois tutelles, le CNRS, l'université Bordeaux Montaigne et l'Université de Bordeaux ;
- l'élaboration d'un projet de service ;



- la réunion régulière des structures de gouvernance adaptées – Comité de Pilotage, Conseil Scientifique, Comité de Direction ; la réunion annuelle de l'assemblée générale.
- la rédaction annuelle d'un rapport d'activité qui est adressé à chacune des tutelles ;
- Responsabilité sur l'ensemble des ressources de la MSH (personnels titulaires et contractuels, finances, etc.)

## Candidature et procédure de nomination

Le mandat commencera le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 4 ans, renouvelable une fois.

La directrice ou le directeur sera nommé.e par les tutelles de la MSH après avis d'un Comité de Pilotage qui procèdera à des auditions fin octobre 2021. Lors de cette audition, les candidat.e.s devront présenter leur vision du projet scientifique de la MSH, pour les 4 ans à venir, ainsi que leur stratégie pour le mettre en œuvre.

Le dépôt des candidatures s'opère, avant le 11 octobre 2021, auprès des trois tutelles par l'envoi du CV et d'une lettre de motivation, aux trois adresses suivantes :

[Nathalie.Jaeck@u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:Nathalie.Jaeck@u-bordeaux-montaigne.fr)

[sebastien.laurent@u-bordeaux.fr](mailto:sebastien.laurent@u-bordeaux.fr)

[Hamida.DEMIRDACHE@cnsr.fr](mailto:Hamida.DEMIRDACHE@cnsr.fr)

Seuls les personnels habilités à diriger les recherches ou équivalent pourront candidater à cette fonction.

Si le directeur ou la directrice a un statut d'enseignant-chercheur, son activité sera prise en compte via l'attribution d'une modulation de service de 96 heures et le versement par l'Université Bordeaux Montaigne d'une prime de charges administratives d'un montant de 1500 euros bruts annuels.

S'il s'agit d'un chercheur CNRS, il pourra percevoir une prime dont le montant est fixé par l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS.

Pour l'UB, Sébastien-Yves Laurent,  
Vice-président « Enjeux de société »

Pour le CNRS, Hamida Demirdache, Directrice Adjointe Scientifique,  
Institut des Sciences Humaines et Sociales

Pour l'UBM, Nathalie Jaëck  
Vice-présidente de la Recherche